

SOS décharges sauvages dans l'Auxerrois



Depuis quelques mois, les promeneurs auxerrois découvrent sur leur trajet **une recrudescence de dépôts ou mini-décharges sauvages**. Ces déchets sont abandonnés sur le bord des chemins, dans les forêts. **Nous avons reçu à « Auxerre Écologie » des dizaines de signalements**. Nous remercions ces citoyens inquiets pour l'environnement qui souhaitent témoigner pour arrêter et faire nettoyer ces dépôts d'ordures.

Nous publions quelques photos de ces dépôts afin d'interpeller les élus de la CA responsables de la gestion des déchets sur notre territoire.





Le chemin Coutarnoux (à côté de Ste Nitasse) , en direction de Quenne et le lieu dit les « folles pensées » est un cas d'école horrible .

Comment expliquer cette recrudescence des décharges sauvages?

Les maires des communes de la CA ont leur petite idée sur les causes de tels comportements. Les déchetteries auxerroises ne sont plus ouvertes librement durant la journée, comme c'est le cas dans la plupart des déchetteries de l'Yonne ou des villes moyennes de la région. A Auxerre, **le président de la CA, Crescent Marault a décidé de n'ouvrir les déchetteries que sur rendez-vous**. Résultats : **Les services de la CA enregistrent 1/3 d'utilisateurs en moins dans les déchetteries**. Que se passe-t-il pour les déchets non-recueillis en déchetterie? Certains usagers indéclicats, furieux d'être refusés lors de leur visite sans rendez-vous ou décourager par les démarches les abandonnent le long des chemins...



Quels sont les problèmes posés par les décharges sauvages ?

Le problème de pollution pour l'environnement est évident : pollution des terres, l'air et de l'eau. Cela peut aussi poser un problème de santé publique quand les déchets laissés en pleine nature sont des matériaux dangereux, comme des produits chimiques ou des plaques d'amiante par exemple.

L'autre problème est d'ordre financier. Ces dépôts sauvages ont un coût d'enlèvement important entre 100 et 500€ la tonne, parfois au-delà de 1000€ pour des produits dangereux comme l'amiante. Qui doit payer ?

Aussi une fois les dépôts jetés dans la nature, les différents acteurs, mairie, communauté d'agglomération, Office national de la forêt, ou société d'autoroute se renvoient la balle pour les retirer. **Les services de la CA, responsables de la gestion des déchets considèrent que ces dépôts sauvages sont du domaine de la propreté donc de la compétence des mairies.** C'est le maire qui dispose d'un pouvoir de police général depuis la loi municipale de 1884, réaffirmé dans le Code Général des Collectivités territoriales, mais ce pouvoir peut être partagé. **Il faut sortir de ce blocage absurde.** Bien que difficilement quantifiable, l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) évalue à 11,8 kg/hab la quantité totale de dépôts sauvages en France.

Nos propositions

Pour que les citoyens trient et trient bien, il faut :

1) La réouverture rapide des déchetteries de l'Auxerrois

Avec des horaires accessibles à tous, y compris aux gens qui travaillent la semaine (ouverture en journée continue le mercredi et le samedi)

2) Optimiser et moderniser nos déchetteries, comme c'était prévu, en commençant par celle des Cassoirs qui reçoit un public plus vaste .

L'une des pistes d'optimisation du fonctionnement des déchetteries consiste en la **mise en place d'un contrôle d'accès rapide** (vignette collée sur le pare-brise des véhicules, badge d'accès, etc) afin de :

- vérifier l'origine des apports et le type d'utilisateur.
- enregistrer, suivre et analyser la fréquentation et les catégories de déchets apportées par type d'utilisateur (de manière à contrôler toutes les entrées et les apports des professionnels.)

L'autre piste est **une professionnalisation des agents et de leurs compétences.** Les agents « valoristes » ont un rôle important. Ils sont là pour répartir les produits valorisables, un peu comme un chef de rayon. Une déchetterie performante doit permettre une valorisation optimale des déchets et rechercher en permanence de nouvelles filières de reprise, en priorité locale. Aussi, **l'implantation d'une recyclerie à proximité** doit être étudiée.

3) La création d'une déchetterie professionnelle avec les chambres consulaires : cela peut être la même mais avec un espace pesé à l'entrée et avec des horaires plus larges ou plus matinaux pour les professionnels.

4) La chasse aux dépôts sauvages et aux contrevenants

Afin de lutter contre les dépôts sauvages, des actions préventives et de communication doivent être couplées à la mise en œuvre de sanctions envers les contrevenants à l'origine de dépôts sauvages mais aussi aux opérations de nettoyage. Dans certaines collectivités, **des agents du service déchets ou de la**

police municipale constituent une brigade verte. Nous y sommes favorables. La communauté d'agglomération doit prendre à sa charge ce problème.

5) La collectivité doit encourager et valoriser les mobilisations citoyennes de ramassage des dépôts sauvages pour en faire des moments pédagogiques.

Des initiatives de nettoyages de très grande envergure ont vu le jour ces dernières années. On pense ici au World-clean-up day. Evidemment ces initiatives ne peuvent remplacer l'engagement de la collectivité.

Denis Roycourt et Florence Loury Auxerre Ecologie



Sur le chemin qui longe les jardins familiaux, à quelques centaines de mètres de la déchèterie des Cassoirs...